

Direct Link

Le Lien Direct

For further information, please contact:



Pour de plus amples informations, contactez

*Richard Pagé 514-526-8280 # 2034 rpage@metallos.ca
David Neale 905-383-1520 dneale@1976usw.ca*

www.1976usw.ca

2010/07/09

À TOUS LES MEMBRES DE CANPAR

9 juillet 2010

Objet : Programme de retraite progressive (Annexe 28) de la convention collective

Chers confrères, chères consœurs,

En vertu de l'annexe 28 du protocole d'entente de la convention collective ratifié par les membres le 23 octobre 2009, le syndicat et la compagnie ont été mandatés pour former un comité paritaire dont le mandat est d'étudier et d'implanter un programme de retraite progressive.

Veillez prendre note que le 8 juillet 2010, un document sur l'application du programme de retraite progressive a été établi, approuvé et signé par le Syndicat et la Compagnie. Le programme de retraite progressive est maintenant en vigueur.

Le document sur le programme de retraite progressive explique les points suivants :

- Disponibilité
- Admissibilité
- Phases et durée du programme
- Application et processus d'octroi
- Administration du programme, incluant :
- Paiement
- Prestations
- Congé annuel
- Fêtes légales et congés fériés
- Ancienneté et cotisations
- Diminution du personnel
- Congé de deuil

Pour obtenir une copie du document complet, veuillez communiquer avec votre représentant syndical. Vous pouvez aussi imprimer vous-même une copie du document que vous trouverez dans la section Canpar du site Web de la Section locale 1976.

www.1976usw.ca